

**MAIRIE
DE
SAINT PIERRE DE BELLEVILLE
73220**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers :

En exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Pierre de Belleville, dûment convoqué le 21/09/2023, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Christine BOUCLIER BEAUCHET, Maire.

Présents : Mmes POLLET Catherine – DUPONCHEL Magali – Mrs BERARD Olivier – DEQUIER Gérard – POLLET Bernard – VILLARD Dominique

Absents : VILLARD Michel a donné pouvoir à Christine BOUCLIER BEAUCHET
SAMSON Julien

M. VILLARD Dominique a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : MISE EN PLACE DE LA VIDÉOPROTECTION

Madame le Maire expose au conseil municipal que la Commune souhaiterait mettre en place un système de vidéoprotection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation de ce dispositif de vidéoprotection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique. Il aurait pour but :

- De dissuader par la présence ostensible de caméras
- De réduire le nombre de faits commis
- De renforcer le sentiment de sécurité
- De permettre une intervention plus efficace des services de sécurité
- De faciliter l'identification des auteurs de l'infraction

Madame le Maire rappelle qu'il sera installé 12 caméras dans les zones stratégiques de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la mise en place de 12 caméras de vidéoprotection
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce dispositif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte.

Le/la secrétaire de séance :



Pour copie conforme,
Le maire,
Christine BOUCLIER BEAUCHET

